



Décision Municipale N° *03* /DM/C-BATIE/SG/ST *2*

Portant Attribution de la Lettre Commande relative au N°003/AONO/C-Batié/CIPM-AI /2024 DU 02/02/2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE PMH À NKOUFHE NORD/BALAGOU 2, DANS LA COMMUNE DE BATIE, DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX, REGION DE L'OUEST
 En procédure d'urgence

Le Maire de la Commune de BATIE ;

- Vu** la constitution
 - Vu** la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
 - Vu** le Décret N° 77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;
 - Vu** le Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n°2013/271 du 05 Août 2013 ;
 - Vu** le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 - Vu** le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ; et ses textes d'application subséquents signés par l'Autorité des Marchés Publics du Cameroun ;
 - Vu** l'Arrêté n°00352/A/MIDDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Batié ;
 - Vu** la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'EXERCICE 2024
 - Vu** le DAO N°001/AONO/C-Batié/ CIPM-TBEC /2024 DU 02/02/2024
 - Vu** le Rapport de la commission interne de passation des marchés dans sa séance de proposition d'attribution du 13 mars 2024 complété par la proposition d'attribution de la même date
- Considérant les nécessités de services

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataire des commandes relatives au DAO ci-dessus :

LOT	ENTREPRISE	DESIGNATION	LOCALITES	MONTANT TTC (FCFA)	DELAIS
1	Ets KNG Tél. 694 49 50 00	Construction d'un forage équipé de	Balagou II	8 999 321	05 Mois

		PMH à Nkoufhe nord/Balagou II			
--	--	----------------------------------	--	--	--

Article 2 : L'intéressé est invité à prendre attache avec le Maître d'ouvrage pour la souscription des lettres-commande.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. / .

BATIE, le -----

03 MARS 2024

Ampliations :

- ARMP/OU
- DDMINEE/HP
- DD.MI NMAP/HP
- P/CIPM-Batié
- Intéressé
- Affichage
- Chrono/Archive



LE MAIRE

[Handwritten signature in blue ink]

